

217C0141
FR0004529147-OP004-AS04

13 janvier 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société

TESSI

(Euronext Paris)

1. Le 12 janvier 2017, le Crédit Industriel et Commercial¹ et Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Pixel Holding², a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société TESSI, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général (cf. D&I 216C1256 du 31 mai 2016).

Le projet d'offre publique fait suite à l'acquisition³, par l'initiateur, de 1 513 921 actions de la société TESSI, au prix de 131,92 euros par action, auprès de différents actionnaires de la société au terme d'un contrat de cession en date du 31 mai 2016 et dont la réalisation et le transfert effectif des titres ont eu lieu le 12 janvier 2017.

L'initiateur détient ainsi 1 513 921 actions représentant autant de droits de vote, soit 54,11% du capital et 53,97% des droits de vote de la société TESSI⁴, et a ainsi franchi en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de cette société.

La société Pixel Holding s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions de la société TESSI non détenues par elle, à savoir 1 283 757 actions de la société TESSI au prix de :

- **132,25 euros** par action **avant** détachement du dividende extraordinaire⁵ ;
- **108,07 euros** par action **après** détachement du dividende extraordinaire.

Il n'est pas dans l'intention de la société Pixel Holding de demander, le cas échéant, un retrait obligatoire, ni une radiation des actions TESSI du marché réglementé.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

¹ Garantissant seul la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Détenue à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue à 77,07% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par le groupe Dentressangle Initiatives SAS), et à 22,93% du capital social et des droits de vote par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

³ Cf. notamment communiqué de la société TESSI diffusé le 12 janvier 2017.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 2 797 678 actions représentant 2 804 875 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Dividende exceptionnel d'un montant de 24,18 euros par action soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires de la société TESSI prévue le 22 février 2017 ; le détachement du dividende étant prévu le 23 février 2017 et son paiement le 27 février 2017.

2. Le 12 janvier 2017, le projet de note en réponse établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société TESSI, a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Maurice Nussenbaum et Teddy Guerineau, mandaté par la société TESSI comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4° du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TESSI sont applicables.
